

Membres du Conseil d'établissement	Présent	Absent
Parents		
Mme Sophie Brière Représentante, comité de parents de la CSSDM	x	
M. Donald Diotte	x	
Mme Lise Dupont Présidente et Substitut, comité de parents de la CSSDM		x
Mme Sylvie Hamelin Vice-présidente		x
Mme Laura Marcela Monsalve de Garzon	x	
Parent-substitut		
M. Samir Abdelmajid Chourouk		
Enseignante		
Mme Mylène Portelance	x	
Professionnel		
Mme Sophie Mongrain	x	
Personnel de soutien		
Poste vacant	n/a	n/a
Direction		
M. Guy Lauzé, Directeur	x	
Mme Emmanuelle Breton, Directrice adjointe	x	
Représentantes de la communauté		
Mme Dominique Héroux, CRME	x	
Mme Alexia Fauvre, Centre communautaire Radisson	x	
Invité(s)		
Jessica Henderson, Présidente du conseil étudiant		x



École Joseph-Charbonneau
8200, rue Rousselot, Montréal H2E 1Z6

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'établissement

Mardi, le 4 avril 2023, 18h00
Rencontre # 6

Quorum

- 1^{er} quorum : 1/2 des membres + 1 (minimum 6)
- 2^e quorum : majorité des parents (minimum 3)



Points	Notes
1. Ouverture de la rencontre Mme Brière 5 min.	
<ul style="list-style-type: none">La rencontre se déroule via l'application TEAMS en visioconférence	
<ul style="list-style-type: none">Prise de présence et vérification du quorum	M. Lauzé informe que le quorum est atteint
<ul style="list-style-type: none">Ouverture de la rencontre à	18 :05
<ul style="list-style-type: none">Nomination d'un secrétaire :	Mme Sophie Mongrain
<ul style="list-style-type: none">Nomination d'un gardien du temps :	Mme Emmanuelle Breton
<ul style="list-style-type: none">Nomination d'un gestionnaire du « clavardage »	Mme Emmanuelle Breton
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (AD) M. Lauzé (en absence Mme Dupont) 2 min.	
<ul style="list-style-type: none">Proposé :	Mme Portelance
<ul style="list-style-type: none">Secondé :	Mme Monsalve
3. Mot de bienvenue de la direction M. Lauzé 5 min.	
	<ul style="list-style-type: none">Semaine des affectations des enseignants ainsi que du plan d'effectif pour 2023-2024.Un nouveau poste d'adjoint a été attribué par le CSSDM, l'affichage se terminait le 4.4.23, les entrevues auront lieu le 13 avril.Nous aurons une augmentation d'une classe au secteur DIP et une fermeture au secteur 200 et une ouverture au secteur 350 (nouvelle dénomination de ce secteur pour les élèves DIS). Les enseignants sont contents de cette ouverture du secteur 350Notre nouvelle technicienne en documentation, Martine Martel, a débuté le travail le 3 avril. Elle est intéressée par les activités midis (emprunts livre, lecture et musique)Madame Kandula Otumba, notre nouvelle secrétaire de gestion a débuté progressivement le travail le 20 mars dernier en remplacement de madame Sana Ben Rejeb. Madame Ben Rejeb sera présente quelques jours pour le passage de dossiers.Portes ouvertes se feront le 18 mai am. Nous enverrons directement par courriel une invitation aux parents finissants de VD et aux élèves provenant de l'extérieur du CSS si requis.Nous aurons la présence d'une personne ressource le 23 mai am à l'école afin de répondre aux questionnements et interrogations des enseignants



Points	Notes
	<p>portant sur l'enseignement à la sexualité. Mme Portelance demande que ce soit en pm, déjà autre chose en am.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y aura 2 tournages à l'école. Un pour la refonte de notre site web le 4 avril am, cela a bien été. Il y en aura un autre pour la promotion du PEVR le 6 juin am. ▪ Budget à faire adopter au CÉ. Le CSSDM nous précise que le CÉ doit adopter par résolution le budget que l'école propose et non la hauteur dudit budget qui lui provient à même les ressources qui lui sont allouées. Une autre résolution sera à faire concernant les mesures dédiées et protégées à la rencontre de juin 2023.
4. Question(s) du public M Lauzé	
5. Lecture et adoption du procès-verbal du CÉ du 7 mars 2023 M. Lauzé	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépôt du document 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposé : 	Mme Portelance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secondé : 	M. Diotte
6. Budget de formation du CÉ (D) Mme Mongrain et M. Lauzé	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget de 400\$ du CÉ pour la formation (2 propositions) <ul style="list-style-type: none"> ○ Conférence # 1 : Me Lalonde-Piecharski ○ Conférence # 2 : Mme Mongrain et collègue 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi : conférence de Me Lalonde-Piecharski fiducie testamentaire (22 mars 2023). Bien été 65 personnes ont participé, 8 écoles qui se partageront la facture. La conférence n'a pas été enregistrée et devrait revenir dans 2 ans.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation des membres du cé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nous souhaitons effectuer un rappel important à l'intention des membres des conseils d'établissement (CÉ). La formation obligatoire dispensée par le ministère de l'Éducation doit être complétée dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction pour un premier mandat. ▪ La formation est disponible à l'adresse suivante. ▪ Bien que cette formation soit obligatoire uniquement pour les membres du CÉ ayant obtenu un premier mandat, il est suggéré que toutes les personnes prenant part au CÉ suivent la formation, c'est-à-dire les membres du CÉ qui n'en sont pas à leur premier mandat et la direction



Points	Notes
	<p>d'établissement. Il est également possible de planifier et de suivre en commun cette formation lors des séances du CÉ.</p> <ul style="list-style-type: none">Le Bureau du secrétariat général a élaboré un formulaire afin que les membres du CÉ qui ont suivi la formation obligatoire puissent attester de leur participation à cette formation obligatoire.Formulaire d'attestationNous vous prions donc de transmettre le lien ci-haut aux membres de votre CÉ pour qu'ils puissent attester de leur participation. Nous vous informons également que nous sommes à revoir ce processus d'attestation.
7. Projet éducatif de l'école : Suivi M. Lauzé	5 min.
<ul style="list-style-type: none">Point statutaire en suivi à chaque rencontre	<ul style="list-style-type: none">Présentation aux membres du CÉ du travail du 24 mars am portant sur le projet éducatif. Les grandes lignes : avant : environnement interne et externe.Élaboration des objectifs (SMART), cibles (autodétermination) travail en sous-groupes, Augmentation de la littératie (communiquer à JC) et numératie, tous les parcours mènent à qualification, attestation ou diplomation.M. Lauzé va rencontrer les membres du comité pour qu'ils puissent consulter le personnel.Les cibles seront trouvées en avril/juin. Les moyens seront trouvés à l'automne.Le projet éducatif est en lien avec le PEVR.Les enseignants devront valider en quelle année de fréquentation, les élèves étaient à l'école dans leur programme.
8. Plan de lutte contre l'intimidation (A) M. Lauzé	5 min.
<ul style="list-style-type: none">Point statutaire en suivi à chaque rencontre	<ul style="list-style-type: none">Consultation du personnel, les enseignants n'ont pas nommé de modifications à apporter.
9. Gestion de l'école M. Lauzé	5 min.



Points	Notes
<ul style="list-style-type: none">Activité : Défi sportif en suivi21 avril journée pédago institutionnelle28 avril	<ul style="list-style-type: none">L'enseignant spécialiste en éducation physique mentionne que les activités offertes le 28 comportent plusieurs disciplines pour le primaire et que l'offre pour le secondaire concerne l'athlétisme. L'horaire proposé comporte une difficulté pour le départ de l'école en fin de journée.La policière socio-com a proposé une activité sportive pour les écoles du quartier. Nous verrons les possibilités de participer le 19 mai à la course du SPVM organisée pour les écoles du quartier.
<ul style="list-style-type: none">Code de vie	<ul style="list-style-type: none">Consultation du personnel : il y a eu des propositions de reformulation pour certains points. Aucune modification majeure, davantage de précisions.Mme Brière propose, M. Diotte seconde
<ul style="list-style-type: none">Grille-matières	<ul style="list-style-type: none">Consultation du personnel. Mme Mongrain explique la grille-matière de la FPT en vigueur et celle qui le sera dès l'an prochain. Il y aura davantage de périodes de stage, ateliers.M. Lauzé présente les grilles-matières pour les 000, modifications : Arts plastiques OU musique.Groupes 300/400 : L'ECR a été supprimé, car ne fait pas partie du prgmGroupes 350 : Même grille que les 700Groupes 600 : Aucune modificationMme Mongrain propose, Mme Brière seconde
<ul style="list-style-type: none">Critères de sélection d'une direction	<ul style="list-style-type: none">Voir document Mme Dupont fera le suivi à la prochaine rencontre.
<ul style="list-style-type: none">Sorties éducatives	<ul style="list-style-type: none">Sortie Maison théâtre 20 avril am pour le groupe #103Groupe 104, Maison Théâtre le 24 mai, au même coût.<ul style="list-style-type: none">Coût des admissions 112.64\$ coût du transport 333,94\$. Les frais seront couverts par la mesure sortie scolaires en milieu culturel.Voyage à Québec pour le Blitz, François Gagnon, a trouvé une fondation pour payer tous les frais. Transco est disponible, mais lors d'une pédago (le 12 mai. Il y aura des préposés, M. Gagnon et M. Lair qui participeront.Mme Héroux mentionne l'offre de la voile adaptée, avec le groupe endurance, les dates seront le 5 et 7 juin 2023. M. Lauzé doit vérifier les coûts de transport pour la voile adaptée.Mme Brière propose, Mme Fauvre seconde.



Points	Notes	
10. Comité de parents CSSDM Mme Brière		5 min.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 rencontres en mars, le 28 présentation du PEVR aux parents. 14 mars : présentation du plan de sécurité aux abords des écoles. Des solutions doivent être trouvées en collaboration avec le SPVM et la Ville de Montréal. L'école St-Gérard ont fait le portrait de la situation et présenté des pistes de solution dans le but que chaque école puisse s'y référer pour les adapter à leur milieu. La présidente va présenter en mai au comité de parents une résolution qui concernera les élèves et le personnel. ▪ 3 nouvelles personnes ont été nommées au comité EHDAA, les élèves ont tous des codes 10-11 ou 12. Mme Brière se pose la question à savoir pourquoi ce ne sont pas des parents de différents milieux et des parents d'élèves ayant d'autres codes. M. Lauzé mentionne que les commentaires de Mme Brière ont été entendu par M. Chaput. ▪ Le budget sera réévalué à la suite du quantum. ▪ Prochain comité de parents la semaine prochaine. En mai, élection d'autres personnes. Bonne participation. 	
11. Courrier M. Lauzé		1 min.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi 		
12. TÉVA (Transition École-Vie Active) Mme Mongrain		10 min.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi 	<p>La rencontre a eu lieu il y a 2 semaines, il y avait 2 élèves de présents.</p> <p>Partenariat avec la Vie en Rose pour classer des cintres, 3 écoles participantes. Les élèves de la FPT et des groupes 400 y participeront. Mme Portelance mentionne que les élèves aiment se sentir utiles.</p>	
13. SASÉFA (Service adapté santé éducation formation adulte) Mme Portelance		5 min.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi 	Aucune nouvelle	
14. Fondation Héros de tous les jours M. Lauzé (en absence : mesdames Hamelin et Dupont)		5 min.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation de la nouvelle Présidente du CA, Mme Assia Meloua, lors de notre CÉ du 2 mai prochain ▪ Désire sonder le personnel pour un projet d'entreprenariat. 	



Points	Notes
15. Vie de l'école – parole aux enseignants (I) Mme Portelance 5 min.	
<ul style="list-style-type: none">Suivi	<ul style="list-style-type: none">Gotta Lago, musicien, originaire de la Côte d'Ivoire. vient faire de la percussion dans des ateliers avec les élèves des groupes 300 à 700, dans le cadre de Culture à l'école. Les élèves ont beaucoup aimé.Match du Blitz contre Monseigneur Richard (école régulière du CSSMB) le 5 avril 2023.Petites chasses aux cocos cette semaine.
16. Vie de l'école – parole à la professionnelle (I) Mme Mongrain 5 min.	
<ul style="list-style-type: none">Suivi	Collègue cp est revenue, sera à temps plein à partir du début mai. Une étudiante n'a pas été admise au cégep, un plan B a été proposé.
17. Vie de l'école – parole au personnel de support (I) poste vacant 5 min.	
<ul style="list-style-type: none">Suivi	s/o
18. Vie de l'école – parole à la communauté (I) 10 min.	
<ul style="list-style-type: none">CRME Mme Héroux	La sollicitation pour le projet de recherche se fera à titre du CRME et non pas d'élèves du CSSDM. Loi 15 apportera des changements sur le plan des CIUSSS, CISSS
<ul style="list-style-type: none">Centre communautaire Radisson Mme Fauvre	Programmation printemps sortie Partenariat avec la bibliothèque Frontenac (3D) et Place des Arts (prestation) Continue d'animer ces ateliers sur les réseaux sociaux. Capsules humoristiques en collaboration avec école nationale de l'humour sur la situation d'handicap. La diffusion n'est pas encore organisée.
19. Vie de l'école – parole aux parents (I) Parents 5 min.	
<ul style="list-style-type: none">Suivi	Trouve intéressant le match du Blitz contre Monseigneur-Parents pour sensibiliser les adolescents.
20. Date de la prochaine rencontre 2 mai 2023	



Points	Notes
21. Clôture de la rencontre	
▪ Fermeture de la rencontre à :	19h36

Signatures du procès-verbal

Secrétaire

Date : 2023-04-04

Direction d'école



ANNEXE 1. Calendrier des rencontres

	Secrétaire		Secrétaire
17 octobre 2022	Mme Portelance	7 mars 2023	Mme Breton
7 novembre 2022	Mme Hamelin	4 avril 2023	Mme Mongrain
5 décembre 2022	Rencontre non requise	2 mai 2023	Mme Hamelin
10 janvier 2023	Mme Héroux	30 mai 2023	Mme Brière
7 février 2023	Mme Fauvre	13 juin 2023	Mme Monsalve



Annexe 2. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement

AOÛT ET SEPTEMBRE	
Art. 47	Préparation de l'assemblée générale annuelle des parents et envoi de la convocation, élection des représentants, des membres substitués et du représentant au comité de parents (de même qu'un représentant substitué au comité de parents si l'assemblée en décide ainsi)
Art. 48 à 51.1 et 102	Élection des membres du personnel et des élèves
Art. 83 et 110.3.1	Information aux parents et à la communauté concernant les services offerts par l'établissement et leur qualité, notamment sur : <ul style="list-style-type: none">• les services éducatifs et les services extrascolaires offerts;• le contenu du projet éducatif et son évaluation;• l'évaluation des résultats au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.
Art. 75 et 109.1 Art. 83.1 et 110.4	
Art. 96	Formation d'un organisme de participation des parents, si l'assemblée générale des parents en décide ainsi
Art. 42 et 102	Formation complète du conseil selon les règles de composition établies dans la LIP
Art. 256	Formation d'un comité de parents du service de garde si des parents en font la demande au conseil d'établissement
Art. 53 et 459.5	Formation obligatoire destinée aux membres des conseils d'établissement <i>Il est suggéré que toutes les personnes prenant part au conseil d'établissement, dont la direction d'établissement, puissent planifier et suivre en commun cette formation lors des premières séances du conseil.</i>



Annexe 2. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement (suite)

SEPTEMBRE ET OCTOBRE

Art. 53 et 70	Première séance du conseil, formation obligatoire et dénonciation d'intérêts pour tous
Art. 56 et 107	Choix de la présidence et de la vice-présidence
Art. 42	Nomination des représentants de la communauté
Art. 67 et 108	Établissement des règles de régie interne et du calendrier des séances du conseil, et diffusion du calendrier aux parents et aux membres du personnel
Art. 66 et 108	Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil
Art. 74 et 109	Présentation et suivi du projet éducatif
Art. 87	Approbation de la programmation des activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement
Art. 95, 96.24, 110.4 et 110.13	Adoption ou suivi du budget annuel de l'établissement (budget révisé, allocations spécifiques, mesures décentralisées, etc.)

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE

Art. 37 et 97.1	Suivi du projet éducatif ou actualisation au besoin
Art. 76 et 110.2	Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou des règles de fonctionnement dans le cas des centres) <i>Par exemple, le conseil approuve ces règles et mesures qui entrent en vigueur en novembre de l'année scolaire en cours jusqu'en novembre de l'année suivante. Un conseil pourrait aussi approuver ces règles et mesures au printemps, pour qu'elles soient en vigueur l'année scolaire suivante (ex. : code de vie dans l'agenda remis aux élèves en début d'année).</i>



Annexe 2. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement (suite)

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE (SUITE)

Art. 84, 89 et 110.2	Approbation des modalités de mise en œuvre du régime pédagogique – en tout temps
Art. 85	Approbation de l'orientation générale quant à l'enrichissement des contenus indicatifs et à l'élaboration des programmes d'études locaux, et des modalités d'intégration des activités et contenus prescrits par le ministre
Art. 89.2 et 110.4	Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves
Art. 94 et 110.4	Décisions au sujet des activités de financement – fonds à destination spéciale
Art. 96.24 et 110.13	Suivi du budget annuel de l'établissement

JANVIER, FÉVRIER ET MARS

Art. 77.2	Adoption des règles de fonctionnement des services de garde (pour l'an prochain)
Art. 86 et 89	Approbation du temps alloué pour les matières obligatoires et à option (pour l'an prochain)
Art. 88 et 110.2	Approbation de la mise en œuvre des services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire dans le cas des centres)
Art. 89.2 et 110.4	Consultation des élèves sur un sujet relatif au fonctionnement de l'établissement (activités parascolaires, climat social, etc.)
Art. 96.22 et 110.13	Consultation par la direction sur les besoins de l'établissement en biens et services – en cours ou en prévision de l'an prochain



Annexe 2. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement (suite)

MARS, AVRIL ET MAI	
Art. 3, al. 4; 7, al. 3; 75.0.1, al. 1 et 2, et 292, al. 3	Approbation des contributions financières exigées pour du matériel, des activités scolaires, des services offerts dans le cadre d'un projet pédagogique particulier et des services de surveillance du dîner (pour l'an prochain)
Art. 771	Établissement des principes d'encadrement du coût des documents et approbation de la liste de matériel d'usage personnel - pour l'an prochain
Art. 79 et 110.1	Consultation par le centre de services scolaire sur les critères de sélection de la direction d'établissement
Art. 96.15	Consultation au sujet des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'an prochain
Art. 75.1 et 110.4	Adoption ou actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour l'an prochain, et distribution d'un document aux parents et, le cas échéant, aux élèves
Art. 74, 75, 109 et 109.1	Analyse de la situation de l'établissement, adoption du projet éducatif, transmission au centre de services scolaire, transmission et publication du document (et de son évaluation) aux parents et aux membres du personnel
MAI ET JUIN	
Art. 87	Approbation des activités éducatives pour l'an prochain (sorties, voyages, etc.) - ou en tout temps pendant l'année
Art. 95 et 110.4	Adoption de la proposition du budget annuel de l'établissement en préparation de l'an prochain
Art. 74, 75, 109 et 109.1	Évaluation du projet éducatif et communication de cette évaluation aux parents et aux membres du personnel
Art. 83.1 et 110.4	Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année en cours, et distribution d'un document faisant état de cette évaluation aux parents, aux membres du personnel, aux élèves (le cas échéant) et au protecteur de l'élève
Art. 66 et 108	Reddition de compte concernant le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement au centre de services scolaire
Art. 82 et 110.4	Préparation et adoption du rapport annuel du conseil d'établissement, et transmission au centre de services scolaire



Annexe 2. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement (suite)

MAI ET JUIN	
Art. 87	Approbation des activités éducatives pour l'an prochain (sorties, voyages, etc.) – ou en tout temps pendant l'année
Art. 95 et 110.4	Adoption de la proposition du budget annuel de l'établissement en préparation de l'an prochain
Art. 74, 75, 109 et 109.1	Évaluation du projet éducatif et communication de cette évaluation aux parents et aux membres du personnel
Art. 83.1 et 110.4	Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année en cours, et distribution d'un document faisant état de cette évaluation aux parents, aux membres du personnel, aux élèves (le cas échéant) et au protecteur de l'élève
Art. 66 et 108	Reddition de compte concernant le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement au centre de services scolaire
Art. 82 et 110.4	Préparation et adoption du rapport annuel du conseil d'établissement, et transmission au centre de services scolaire
TOUT AU LONG DE L'ANNÉE OU AU BESOIN	
Art. 78; 78.1, 110 et 110.0.1	Donner son avis au centre de services scolaire ou à la direction de l'établissement (pouvoir d'initiative)
Art. 87	Approbation des activités nécessitant un changement à l'horaire quotidien ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école
Art. 89.1	Consultation des parents de l'école
Art. 96.13 et 110.10	Transmission de documents à l'intention des parents
Art. 90 et 110.3	Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)
Art. 93 et 110.4	Approbation de l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement
Art. 96.15	Informations sur les propositions approuvées par la direction d'établissement
Art. 96.24 et 110.13	Suivi du budget annuel de l'établissement
Art. 217	Consultations par le centre de services scolaire (politiques, règlements, etc.)